



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 44

· dont suppléés : 2

Membres représentés : 7

Votants : 53

Date de la convocation

02 octobre 2019

Secrétaire de séance :

BERTRAND Gilbert

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 10 octobre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni Mezières-en-Santerre, sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT.

Messieurs AMARA, DURAND, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE.

● Disposaient d'un pouvoir :

M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR, M. BEAUMONT de M. CARON, Mme ROUX de M. GAUMONT, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. SZYROKI de M. CLEMENT.

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE,

Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, MONTAIGNE, BINET, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, PICARD, BIECKENS, LOGEART

OBJET : SOUTIEN FINANCIER AUX BIBLIOTHEQUES

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2019, portant statuts de la CCALN, notamment son article 5-3-7 alinéa 2 :

« la CCALN participe au développement culturel du territoire par le soutien de la pratique du théâtre et au développement de la lecture par un soutien financier aux bibliothèques têtes de réseau d'Ailly sur Noye, Hangest en Santerre et Moreuil »

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 07 mai 2019, relative aux votes des budgets primitifs, notamment l'état des subventions, prévoyant des crédits à hauteur de 34 000 € pour financer cette action de soutien à la lecture par un soutien financier aux 3 bibliothèques identifiées dans les statuts,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} septembre,

Sur proposition du Bureau communautaire du 30 septembre,

Après en avoir délibéré à la majorité (Contre : 1 : M. GAUMONT, Abstentions : 2 : Mme MARCEL, M. GORET),

le Conseil Communautaire:

- décide de verser un soutien financier à Ailly sur Noye à hauteur de 13 000 €
 - décide de verser un soutien financier à Hangest en Santerre à hauteur de 8 000 €
 - décide de verser un soutien financier à Moreuil à hauteur de 13 000 €
- au titre du développement de la lecture, conformément aux statuts de la CCALN,

-Autorise le Président et la Vice-Présidente « Education Culture Petite Enfance Loisirs Tourisme Aire d'accueil des gens du voyage » à signer la convention et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 10 octobre 2019
à MEZIERES EN SANTERRE



Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...14/10/19
Affiché le ...14/10/19.....